

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur

Décision n° 15901 du 27 mars 2025

portant inscription sur la liste des candidats admis au concours prévu à l'article 7-1 du décret 2012-1456 du 24 décembre 2012 portant statut particulier des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale (OCTA RANG) - session 2025.

NOR : INTJ2508732S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4111-1 à L. 4144-1 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2 ;

Vu le décret n° 2012-1456 du 24 septembre 2012 portant statut particulier des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté modifié du 05 août 2022 relatif aux concours de recrutement d'officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 7 août 2024 autorisant l'ouverture des concours pour le recrutement d'officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu le procès-verbal de délibération du jury en date du 26 mars 2025.

Décide :

Article 1^{er}

À l'issue de l'épreuve orale d'admission au concours OCTA RANG - session 2025, les trois (03) candidates dont le nom suit sont déclarées admises (classement par ordre de mérite) :

Madame	VANNIER	VANNIER	Emilie	N° candidature : 1385434	Spécialité : AOT
Madame	AURY	GIRAUDET	Sophie	N° candidature : 1387418	Spécialité : AOT
Madame	DOLCI	ETCHART	Christine	N° candidature : 1392486	Spécialité : AOT

Article 2

Les candidats dont le nom suit sont inscrits sur la liste complémentaire :

Monsieur	MICHEL	MICHEL	Jocelyn	N° candidature : 1391650	Spécialité : AOT
Madame	OBREBSKI	PICARDAT	Sonia	N° candidature : 1388076	Spécialité : AOT

Article 3

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Pour le ministre et par délégation,
le général de division Christophe DUBUIS
adjoint au directeur des ressources humaines
de la gendarmerie nationale

ORIGINAL SIGNÉ